



Précisions sur l'état des lieux de sortie

Par **pierrefr92_old**, le 11/12/2007 à 17:20

Bonjour,

J'ai fait l'état des lieux de sortie il y a presque 2 mois et je n'ai toujours aucune nouvelle du propriétaire au sujet de mon dépôt de garantie.

Voici les questions que je me pose:

- Est-il normal que je n'ai pas eu le double de l'état des lieux de sortie? car seul le propriétaire a la feuille sur laquelle j'ai apposé ma signature, et je me demande s'il n'est pas possible qu'il y ajoute des choses alors que tout était parfait lorsqu'on l'a fait.
- Dois je rappeler par courrier le fait qu'il doit me rembourser le dépôt de garantie avec les factures des charges à régulariser? ou dois je attendre la fin des deux mois pour lui envoyer un tel courrier?
- que se passe t-il si au bout des deux mois je n'ai aucun remboursement et aucun détails des factures qu'il souhaiterais soustraire à mon dépôt de garantie? y a t-il un taux de pénalité au bout des deux mois?

Merci d'avance.
Pierre